

CHARTRE DES JARDINS DU BÉTON

Des jardins collectifs, solidaires et partagés

Bienveillance - Respect - Participation

Accueil par l'animatrice durant la première demi heure de l'atelier :

Un moment privilégié pour se rassembler avant de démarrer les activités de jardinage.

Déroulement de l'atelier :

Le groupe se concerta pour définir qui fait quoi en fonction des travaux à effectuer dans le jardin et le local. Au cours de l'atelier une pause conviviale est proposée autour d'une boisson.

Toutes les idées sur le choix des plantations, l'aménagement du jardin et du local, les suggestions de sorties et d'animations sur le jardin sont bienvenues et discutées en groupe.

Chacun participe en fonction de ses capacités.

Le rangement et le nettoyage des outils se fait 15 minutes avant la fin de l'atelier.

Les aromates, les fruits et légumes mûrs sont récoltés en fin d'atelier puis partagés de façon équitable en présence de tout le groupe et de l'animatrice.

En fonction des récoltes et de la motivation du groupe, des repas partagés peuvent être organisés. Ces moments permettent à tous de goûter les produits du jardin et les spécialités culinaires de chacun.

Hygiène et sécurité :

Une liste de conseils de bon sens au jardin est affichée dans le local à outils.

La tenue vestimentaire doit être adaptée au jardinage.

Chacun est responsable de la propreté du local et du matériel utilisé en groupe.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte responsable pour leur sécurité.

Rôle de l'animatrice jardinière :

Garante du bon fonctionnement et la sécurité du groupe, l'animatrice est le référent du jardin et des pratiques de jardinage.

Elle repère les tâches importantes à effectuer et transmet ses connaissances.

En cas de désaccord ou de conflit, elle sert de médiateur et peut être amenée à prendre une décision finale, si besoin est.

Votre participation engage votre acceptation sans réserve de cette charte